

ORDRE
DU
JOUR



ECOLE D'APPLICATION PAUL BERT
4 place Quincaille
62000 Arras
☎ 03 21 71 49 52 fax 03 62 02 29 52
@ ecolepaulbertarras@orange.fr

CONSEIL D'ECOLE
DU 07 / 11 / 08

Mise en place du nouveau conseil d'école. Attributions réglementaires, règlement intérieur, votes.

Installation :

- Après un tour de table de présentation, le nouveau conseil d'école est installé.
- Les représentants de parents élus ayant eu un empêchement sont excusés (Mmes Carlier, Lanselle et Lemaire) ainsi que Mme Mercier responsable CHAM.
- Le président distribue à chaque membre du conseil un document concernant la constitution, les obligations, et les attributions réglementaires d'un conseil d'école. Puis les principes de scrutin et de délibération sont adoptés à l'aide d'un autre document récapitulatif. Les deux documents sont rapidement commentés.

Règlement intérieur :

- Un parent d'élève interpelle le Conseil à propos des horaires de garderies et d'étude. Le président diffère cette question en rappelant que le Règlement intérieur de l'école concerne le temps scolaire.
- Sans autre remarque ni objection, le règlement intérieur est adopté pour l'année 2008 2009.

Informations sur les actions pédagogiques entreprises

Projet d'école :

- Le directeur rappelle rapidement les quatre grands axes du projet d'école en cours.
- Le directeur illustre avec quelques exemples de réalisations et d'actions en cours l'avancée du projet : harmonisation des documents de communication périodiques, dynamique de la bcd, parution du journal scolaire, implication dans les partenariats avec l'Office du tourisme et le Musée des Beaux Arts...

Les actions pédagogiques :

- Chacun des enseignants chargés de classe fait une présentation rapide de sa classe et des élèves qui la composent. Les premières impressions pédagogiques sont évoquées, suivies de considérations générales sur les perspectives pour l'année, les choix de fonctionnement, ou les dispositifs spécifiquement mis en oeuvre au regard de ces premiers constats.
- Une réponse supplémentaire a été donnée cette année aux craintes soulevées l'an dernier sur les problèmes de comportements : les enseignants imposent les déplacements en silence dans tous les couloirs.

L'aide personnalisée

- Le président rappelle que suite à la modification de l'organisation de la semaine imposée aux écoles primaires, la durée d'enseignement a changé : elle est passée de 26h à 24h hebdomadaire. Cela s'est traduit par un bulletin officiel de quelques pages pour tous les programmes de l'école (deux livres et de nombreux documents officiels d'applications précédemment). De l'aide personnalisée, en petit groupe (aux 6 élèves) est désormais proposée aux élèves qui en tireraient bénéfice sur le plan éducatif ou pédagogique.
- Le principe louable a été confronté aux contraintes de mises en oeuvre (locaux non disponibles le samedi matin), les principes de mise en place retenus pour l'école sont
 - deux heures hebdomadaires durant la pause méridienne (48h max pour l'année)
 - bilan du dispositif à la fin de chaque période
 - refonte si nécessaire du dispositif au début de chaque période
 - implication de toute l'équipe pédagogique dans les phases de bilan et de préparation.

Questions des parents

Un des représentants de parents avait transmis des questions:

Quels sont exactement les horaires du temps scolaire ? Et l'accueil surveillé avant le début du temps scolaire (10') ? Et la sortie surveillée jusqu'à la grille (durée ?). Le directeur renvoie au Règlement intérieur de l'école qui précise scrupuleusement ces points. (article 2.3). Il précise que ce règlement est inspiré du règlement départemental proposé aux écoles de l'Académie.

Le problème des heures d'accueil à la garderie le matin. Les élèves ne devraient-ils pas être accueillis dès 7h35 sachant que la mairie paye 1 heure au tarif étude surveillée? Le président sollicite le représentant de la mairie afin que cette question soit instruite par les services municipaux. Il précise néanmoins que le sujet est déjà à l'étude puisqu'il n'y a pas correspondance entre les salaires versés et les trois tarifs réglementaires officiels. Le représentant de la mairie prend note du problème soulevé et s'adressera aux services municipaux concernés pour obtenir des éclaircissements.

A l'étude, certains soirs, il y a beaucoup d'enfants, faut-il mettre en place un dédoublement? Est-ce possible ? Le président informe le Conseil que ce point a été évoqué avec les services municipaux, il sera en effet peut-être utile de demander des moyens supplémentaires pour l'encadrement du nombre grandissant d'élèves présents certains soirs. Des évolutions sont possibles de ce côté.

Un professeur peut-il rester seul le soir pour l'étude? Qui gère en cas de malaise de celui-ci? La question est notée par le représentant de la mairie. Le directeur fait remarquer que si les textes réglementaires sont comparables pour les agents territoriaux et pour les enseignants, cela ne devrait pas poser problème au vu du nombre de classes uniques qui fonctionnent sur le territoire.

	<p><u>Une réflexion est à faire sur les parents qui ne mettent pas leurs enfants à l'école ou les retirent car ils ne sont pas rassurés pendant les périodes d'accueil, récréations, midi.</u> Le directeur invite ce représentant de parents d'élève à éviter de tenir ce genre de propos dans un Conseil d'école. Il n'y a pas « des » parents : une seule famille a changé son enfant d'école et celle-ci a soutenu au directeur qu'il ne s'agissait en rien d'une inquiétude quelconque mais d'un choix familial relatif à des considérations d'ordre privé. En conséquence, le président invite le Conseil à relativiser cette inquiétude. Plusieurs enseignants tiennent à souligner l'aspect marginal et souvent anecdotique des brutalités vécues, en tous cas incomparable avec ce qui peut se passer dans certaines écoles. Plusieurs représentants de parents d'élève confirment ce point de vue. Le directeur rappelle les consignes et les recommandations faites systématiquement en cas de problèmes dans la cour. A l'exception de l'auteur de la question, tous les représentants de parents d'élèves s'accordent à trouver alarmistes et exagérés les propos de la question. Quelques représentants de parents interviennent pour éviter que ne soit donné trop d'importance à ces propos.</p> <p><u>Pour éviter pendant les récréations les violences entre grands et petits, peut être faudrait-il séparer les grands CM des petits CP, augmenter le nombre de personnes de surveillance ou (re)définir les jeux ou objets tolérés?</u> Le directeur tient avant tout à réaffirmer que, de l'avis général (partagé, à une exception près, par la totalité des membres du Conseil d'école), notre école n'est aucunement un lieu d'insécurité pour les enfants. Il rappelle que toute violence serait d'abord et avant tout le fruit d'une désobéissance. En effet les recommandations sont très claires et données dans chaque classe par le directeur en personne pour insister sur la conduite à tenir en cas de problème (signaler celui-ci immédiatement à l'adulte le plus proche). Une fois de plus quelques parents d'élèves insistent sur le caractère excessif des inquiétudes soulevées par cette question.</p> <p>L'aspect non inquiétant du problème étant avéré, le directeur propose pour l'instant de ne faire évoluer ni l'aspect collectif des récréations, ni le taux de surveillance. Quant aux jeux tolérés, les enseignants sont d'accord, en cas de problème, pour faire évoluer (comme cela a déjà été le cas dernièrement avec les Pokémon) le degré de permissivité accordé aux élèves pour interdire certains jeux (l'article 4.3 du règlement intérieur leur en laisse la possibilité).</p> <p>Le directeur conclut en rappelant que son bureau reste ouvert à tous les parents qui nourriraient certaines inquiétudes ou qui souhaiteraient dénoncer certains problèmes. Il explique qu'il a été systématiquement donné suite aux rares plaintes d'élèves ou de parents à ce sujet et que toutes les démarches de cet ordre sont recevables et ont toujours été considérées comme telles. Comme dans toutes les écoles, les problèmes de cet ordre doivent être évoqués au plus tôt et résolus sans exception. Il souhaite que les représentants de parents aident les enseignants à rappeler aux enfants que la violence n'a pas sa place dans l'école, et qu'ils ont le devoir de dénoncer les violences dont ils seraient témoins ou victimes. Le directeur garantit qu'aucun risque n'est pris et que chaque transgression est réprimandée. Quelques parents tiennent à signaler qu'ils partagent le point de vue des enseignants sur ces points. Le directeur finit par interroger le Conseil sur la préférence qu'auraient certains élèves à faire part de ce type de problème à la maison plutôt qu'à l'école. Peut-être certains enfants souhaitent de cette façon attirer l'attention de leurs parents plutôt que de faire appel aux enseignants, qui peuvent résoudre immédiatement tous les problèmes en leur accordant une juste dimension (ce qui n'est pas toujours facile en dehors du contexte et des circonstances).</p>
Informations sur les travaux en cours et réalisés	<p><u>Travaux réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La démolition des cheminées des bâtiments B • La rénovation complète (et superbe) de la troisième salle du rez de chaussée du Bâtiment B • L'aménagement du sas de cantine pour agrandir le réfectoire <p><u>Travaux non réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il devient désormais urgent de rénover les coursives des deux niveaux et la dernière salle de classe du rez-de-chaussée du bâtiment B (cf. CE 17 mars 2007) • La mise aux normes des installations électriques (branchements d'ordinateurs) est toujours souhaitée (cf CE 25 octobre 2007) • Le président rappelle qu'il semble souhaitable désormais que la rénovation des revêtements muraux effectuée pour le rez-de-chaussée du bâtiment A soit poursuivie à l'étage (cf. CE 14 octobre 2006). • Le projet de « végétalisation » du grand mur bordant le côté sud de la cour avait été accueilli favorablement lorsque M. le Maire l'avait proposé (visite d'école de rentrée 2006) mais ne semble pas voir le jour. • Chacun espère également que la rénovation des façades (cf. CE 04 novembre 2005) pourra être programmée prochainement. • Les parents d'élèves demandent à la mairie l'installation et la mise à disposition d'un panneau d'affichage extérieur (comparable à ceux déjà installés) pour les représentants de parents d'élèves et l'Amicale laïque. <p><u>Remarques annexes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la salle municipale Léo Lagrange, la liste de matériels de sport communiquée par nos soins est restée lettre morte malgré de nombreuses demandes (y compris en réunion de directeurs). • L'ensemble de l'équipe pédagogique tient à conclure en soulignant la remarquable et exceptionnelle qualité du travail de nettoyage et d'entretien réalisé pour préparer la rentrée, puis au quotidien depuis la rentrée passée, par les personnels de service.
Report et clôture	Un point prévu à l'ordre du jour fera l'objet d'une communication au cours du second conseil d'école : présentation de l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles. Le conseil est clos à 20h.